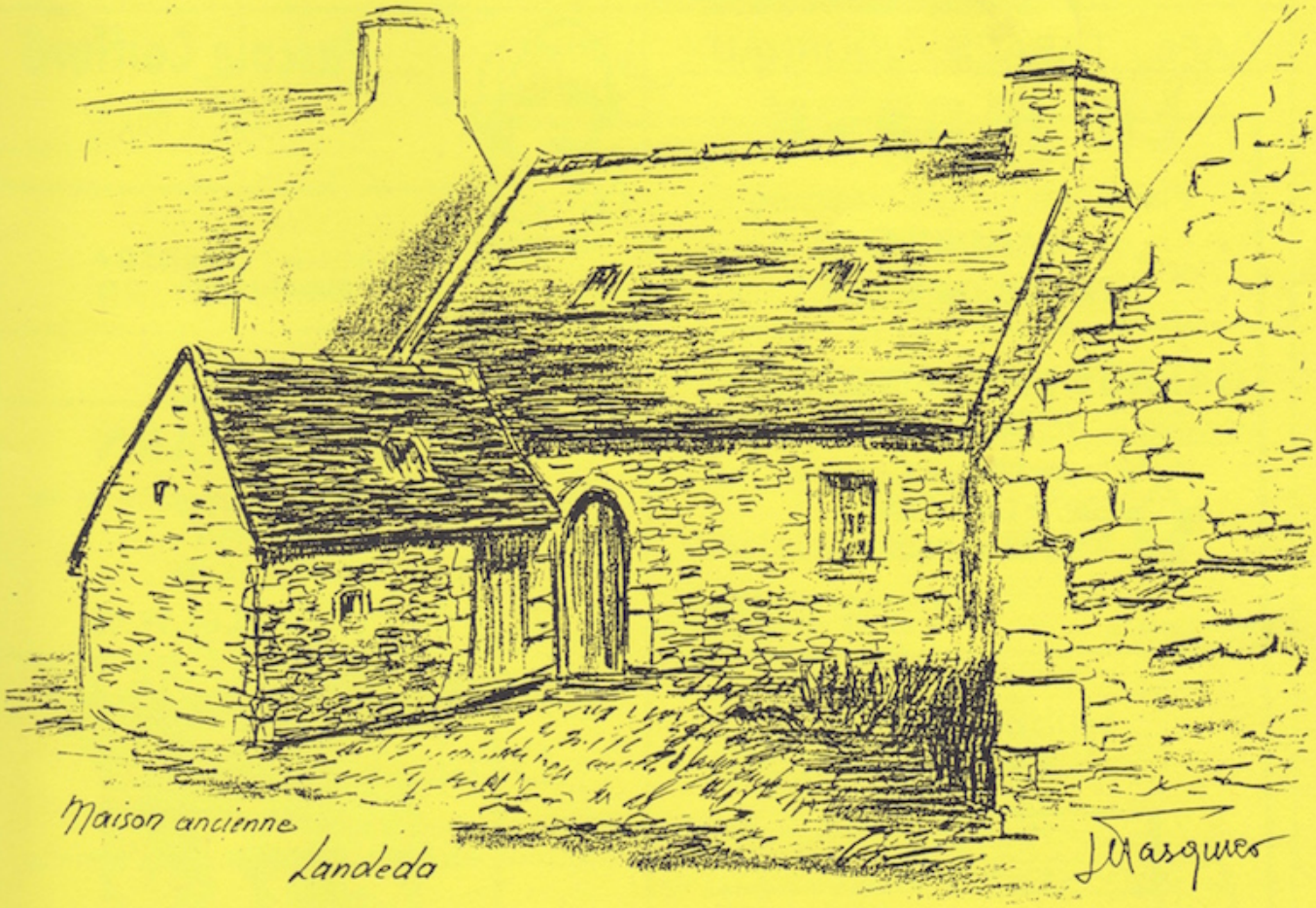
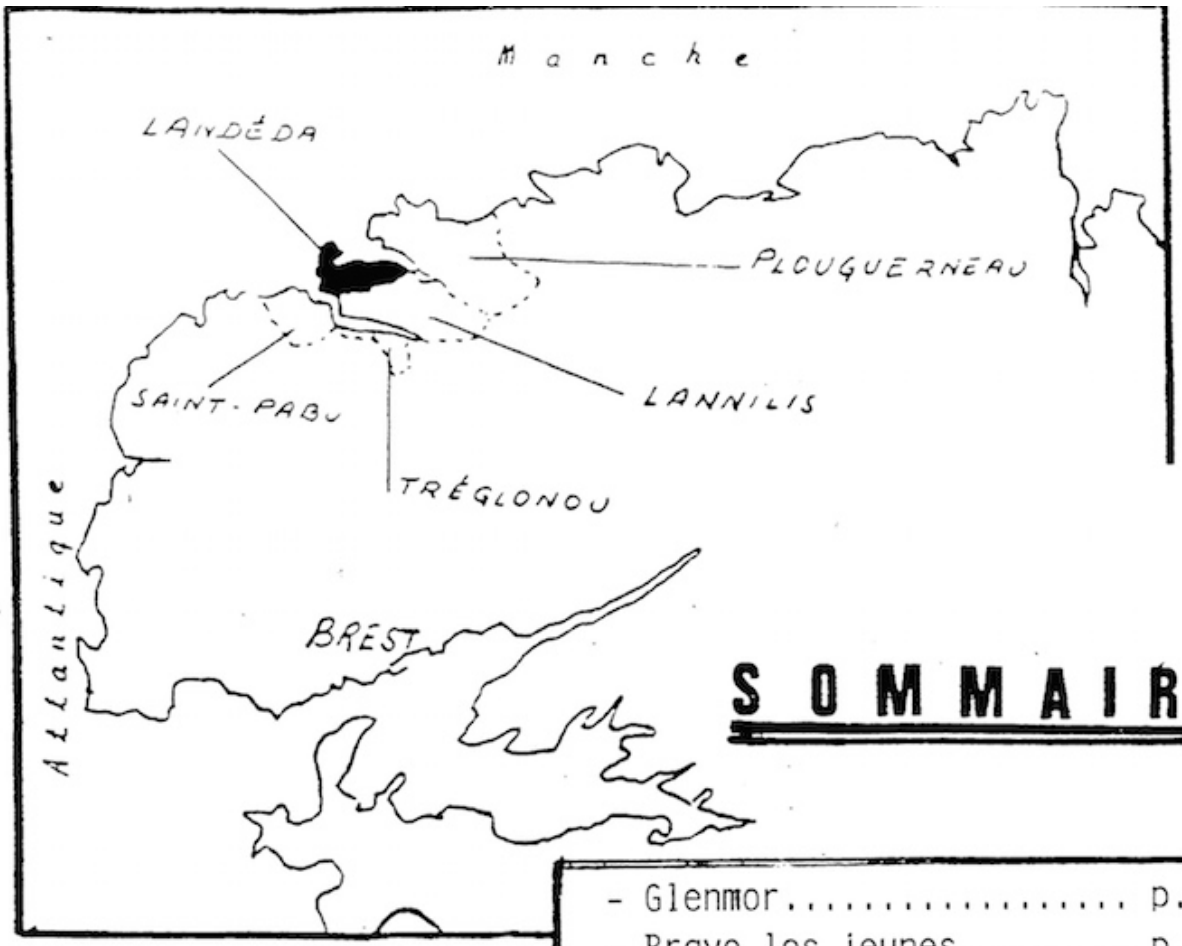
Les cahiers de Landeda



Publication trimestrielle de l'AMICALE CULTURELLE de LANDEDA

13ième Année. N° **51** 15 F

septembre 1996



SOMMAIRE

- Glenmor..... p. 3
- Bravo les jeunes..... p. 4
- De la cale à la caserne.. p. 6
- Vous reconnaîtrez-vous... p. 11
- Réflexions sur la gestion des milieux naturels..... p. 12
- LANDEDA sous la Monarchie de Juillet..... p. 14

Publicité..... p. 2, 22

+ couverture

Toute reproduction
(textes, illustrations)
est soumise à l'autorisation écrite
de l'Amicale Culturelle.

les cahiers

de

landeda



AMICALE CULTURELLE DE LANDEDA
Siège : KERAVEL BROUENNOU
29870 LANDEDA

TEL : 98.04.93.87

Glenmor

Une figure majeure de la culture bretonne

LE CHANTEUR, écrivain et poète Glenmor, est décédé à Quimperlé (Finistère), mardi 18 juin, des suites d'un cancer. Il était âgé de soixante-quatre ans.

Homme de conviction, pourfendeur des pouvoirs établis, Glenmor, cheveux sur les épaules et longue barbe fournie, a redonné leur fierté aux Bretons à une époque où la culture celte et la langue bretonne étaient présentées comme un facteur d'arriération et étaient un objet de mépris. Sans jamais renier la poésie, Glenmor considérait la chanson comme une arme politique. Il a ouvert la voie aux Alan Stivell ou Gilles Servat, qui commencent leurs carrières au début des années 70, portés par la vague bretonne qui déferle alors sur la France.

Milig Ar Scanv, Emile Le Scanff pour l'état civil, dit Glenmor, est né dans une famille de paysans à Maël-Carhaix (Côtes-d'Armor) en 1931. Il avait entamé des études secondaires par la seule voie qui lui était offerte, le petit séminaire. Il en gardera un profond sentiment anticlérical et y forgera son caractère rebelle, un trait qui, avec son attachement à sa culture, le marquera pour la vie. Homme de la terre (son nom breton signifie en français « terre-mer »), à la fois barde et tribun, la voix puissante, théâtral à l'occasion, Glenmor s'était ainsi rapproché de Léo Ferré, avec qui il a tourné pendant deux ans.

Titulaire d'une licence de philosophie, il monte sur scène pour la première fois à Paris en 1959, accompagné par la harpiste Denise Megevand. Pourfendeur du centralisme culturel français, Glenmor mettra tout son cœur à faire reconnaître dans la capitale sa *« petite Bretagne de moindre pays »*. Porté par le renouveau des cultures régionales qu'il a lui-même favorisé, il triomphe enfin à la Mutualité en 1969 et 1970, où le public communie autour de chansons comme *Credo de la joie* ou *Névénoé*. Ces concerts feront l'objet d'un de ses premiers disques. En dépit des censures dont il fait l'objet à la télévision et à la radio françaises, Glenmor se produit dans les années 70 sur les plus grandes scènes d'Europe.

A cette époque, une circulaire du ministère de l'information affirmait que *« diffuser Glenmor sur les ondes nationales était une position politique condamnée par la Constitution »*, rappelle son guitariste Fanch Bernard. *« Avoir tort,* écrivait-il, *c'est souvent avoir seul raison contre tout le monde »*. En 1978, où il fut élu *« Breton de l'année »*, le chanteur avait écrit au président Valéry Giscard d'Estaing, lui demandant : *« Au nom de quel genre de démocratie dois-je assister impuissant à la mort d'une langue et d'une culture ? »* En juin 1979, il observe une grève de la faim pour protester contre la détention d'un militant breton arrêté à la suite d'un attentat contre le château de Versailles.

Depuis plusieurs années, Glenmor avait cessé de chanter, se consacrant entièrement à l'écriture. Son dernier roman, *Les Feux de la vallée,* à mi-chemin du policier et de l'espionnage, a été publié l'an dernier chez Coop Breizh, et il venait de remettre un nouveau manuscrit, *La Sanguine,* à son éditeur. Un recueil de poèmes et de chansons a également été publié chez Seghers dans la collection « Poètes d'aujourd'hui ».

Sa mort survient à un moment où la chanson bretonne connaît un renouveau, symbolisé par le retour des vétérans Tri Yann, Gilles Servat, Alan Stivell, et le succès discographique de Dan Ar Braz avec son *Héritage des Celtes.*

Stéphane Davet

/ LE MONDE / VENDREDI 21 JUIN 1996

KENAVO MILIG



Philosophe et barde, **Glenmor** nous a quittés aux premiers feux de l'été entouré de milliers d'amis porteurs d'une forêt de drapeaux bretons et de brassées de genêts et de digitales.

En tant que philosophe Glenmor dénonçait tous les centralismes (culturel, politique, économique, etc...) qu'il considérait avec raison comme les germes de mort de toutes les civilisations et de toute société. C'était un précurseur, car 30 ans après, BRUNO LUSSATO, réorganisateur de sociétés multinationales vient d'écrire un livre* qui abonde en ce sens.

Le barde qu'il était savait traduire ces concepts abstraits en formules percutantes pour les mettre à la portée de tous ses auditeurs.

Il y a 30 ans il vint pour la 1ère fois à Landéda dans la salle de l'Hôtel Bocquelet qui fut archicomble. Il en surprit plus d'un mais recueillit un tonnerre d'applaudissements. Sa chanson "Sodome" en particulier resta dans toutes les mémoires ! C'est ainsi qu'il désignait le trou noir dans lequel se sont fondues toutes les civilisations de l'Hexagone. Vous avez deviné, il chantait la Ville Lumière en pleine saison touristique ! Le succès fut à la mesure de l'exploit !

J.F KERVERN

* L"Echelle Humaine" Editions Robert Laffont

bravo les jeunes !!

Centre de voile : Iwen Coant champion du Finistère en laser radial



Iwen Coant et Nicolas Pennec participent au championnat d'Europe laser radial, et François Husson, entraîneur.

Iwen Coant, du Centre de voile de L'Aberwrac'h, est champion du Finistère 95-96 en laser radial et obtient sa sélection à la Coupe de Bretagne. Il a remporté le championnat devant 51 concurrents après avoir disputé sept épreuves.

Il remporte le titre de champion du Finistère, non seulement en scratch, mais aussi en cadets. Pour sa première année en laser radial, il a montré de réelles capacités sur ce type de bateau. Son objectif est maintenant de remporter la Coupe du Finistère division 2 le 16 juin à Douarnenez, et de réussir le test de sélection à l'entrée de la section sport-étude du lycée de Kérichen.

Iwen évoluera l'année prochaine dans le championnat régional. Cette année, il a déjà disputé une épreuve de niveau interrégional à La Baule, où il a terminé à la 42e place sur 96, et au national laser radial à Quiberon le week-end de l'Ascencion, où il finissait 47e sur 118.

Nicolas Pennec au championnat d'Europe laser radial

Nicolas Pennec, 17 ans, du CV L'Aberwrac'h, est membre de la section sport-étude de Brest. Il a participé au championnat d'Europe laser radial du 2 au 8 juin à Quiberon. Il a obtenu sa sélection grâce à son classement actuel au niveau national (12e). Cette place est le résultat d'une bonne saison : il a remporté les sept premières manches du championnat de Bretagne et au niveau national a terminé sixième au national de Coutances le week-end de l'Ascencion.

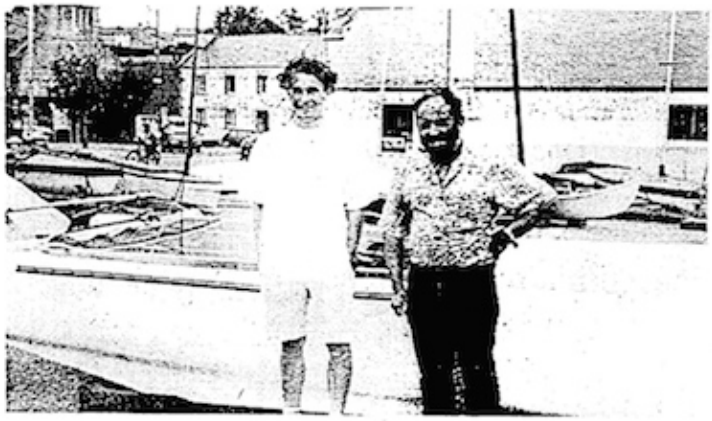
Tel 14-6-96

Voici le classement général définitif de la coupe de Bretagne de voile 96 qui vient d'être disputée sur la côte de Granit Rose.

LASER RADIAL. — 1. Nicolas Pennec, CV Landéda; 2. Luc Pruvot, CN Fouesnant Cap Coz; 3. Félix Pruvot,

Laser radial : dériveur solitaire

Championnat d'Europe de laser radial : Nicolas Pennec 4e



Nicolas Pennec avec Daniel Bescond, directeur du CVL.

A l'heure où les exploits des athlètes Français font la « une » des quotidiens et journaux télévisés, d'autres, plus près de nous, sans doute moins connus pour le moment, méritent que l'on s'y attarde un peu.

Depuis quelques jours, le club de voile de l'Aber-Wrac'h (CVL) peut être fier de compter dans ses rangs un jeune qui vient de se comporter brillamment au championnat d'Europe juniors en Angleterre, dans la catégorie « laser-radial ». Nicolas Pennec, domicilié à Kervigorn à Landéda, a raté de peu le podium, terminant à la quatrième place, mais il se classe premier Français. Agé de 17 ans et demi, Nicolas était déjà champion de Bretagne et a remporté la coupe de Bretagne. Sa quatrième place au championnat d'Europe lui vaut d'être désormais classé comme athlète de haut niveau et incorporé à l'équipe de France.

Nicolas Pennec est un pur produit du CVL de l'Aber-Wrac'h, où il pratique la voile depuis l'âge de 7 ans. Etudiant de terminale en sports-études à Brest, il passe 12 à 16 heures par semaine sur l'eau et effectue six séances d'entraînement physique de 2 heures par semaine.

Nicolas vise désormais le championnat de France juniors et le championnat du monde qui se déroulera au Maroc.

Le club de voile de Landéda, installé sur le site de l'Aber-Wrac'h, fête cette année son 25e anniversaire. Cette quatrième place au championnat d'Europe d'un des siens est un très beau cadeau d'anniversaire pour ce club qui ne cesse de progresser. Cette année, son encadrement technique s'est encore renforcé avec l'arrivée d'un responsable formation et d'un chef moniteur. Désormais, le club offre une navigation à la carte : découverte des abers en famille sur bateaux habitables avec skipper, kayak de mer, stages d'école de croisière sur first...

Tel : 5-8-96

Patro Landéda : Les jeunes restaurent le lavoir de Saint-Antoine

Depuis le début de la semaine dernière, les jeunes du Patro Landéda restaurent le lavoir de Saint-Antoine. Ils avaient auparavant, débroussaillé l'île de Fort-Cézon et jointoyé les murs.

Ces chantiers de jeunes s'inscrivent dans le programme estival de l'association qui organise aussi des mini-camps. Le contact est à prendre au Sémaphore.

Tel 22-7-96

Gym' Danse Tonic : de brillants résultats sportifs



Un groupe de gymnastes avec les lauréats. 13-6-96

Toujours au premier plan, les gymnastes du club Gym' Danse Tonic ont une fois de plus brillé par leurs résultats.

En GNG. — GNG 2 benjamines : Marie Cuq, Camille Le Verge, Alicia Mercelle et Kristell Trégan ont fini troisièmes au département, cinquièmes en région et septièmes en zone.

GNG 3 benjamines : Alexandra Le Roux, quatrième au département, première en région, deuxième en zone, sélectionnée pour la finale nationale à Lomme le 16 juin; Marie-Anne Leffray, septième au département, sixième en région.

GRG 3 minimes : Solène Le Bris, troisième au département, deuxième en région, sixième en zone; Laurie Léost, sixième au département, cinquième en région; Aurélie Cléguer, septième au département, sixième en région.

GNG 3 duo : Solène Le Bris et Aurélie Cléguer, premières au département, cinquièmes en région, huitièmes en zone.

En POP (préparation olympiques). — Détection : Marie Souloumiac et Angélique Thépaut, respectivement première et deuxième au département, deuxième et trosième en région, quatrième et cinquième en zone.

Jeunesse : Stéphanie Kermarrec, deuxième au département, première en région, deuxième en zone.

Avenir : Enora Madec, deuxième au département et région, troisième en zone; Stéphanie Kermarrec et Enora Madec sont sélectionnées pour le championnat de France à Thiais le 8 juin, où elles auront la joie de côtoyer les plus grandes, Eva Serrano et Amélie Villeneuve.

Association Cézon
Kergoz 29870 Landéda
☎ 09 78 28 29

45, rue Vavin
75006 PARIS
Tél. (1) 43 26 95 21

Depuis 1994, une association créée par de jeunes artistes et des étudiants impliqués dans une recherche autour de l'Art, du Patrimoine et du paysage, mène un projet de restauration et de revalorisation du fort, en donnant au site une nouvelle vocation, autour d'événements mêlant création, Histoire et environnement.

Gym'danse tonic : deux gymnastes au championnat de France



Grâce et élégance sur le tapis, salle omnisports. 25.8.96

Le GRS (gymnastique rythmique et sportive) de Landéda, Gym'danse tonic, a gravi un échelon supplémentaire dans la hiérarchie, ce qui a permis aux gymnastes de s'entraîner auprès d'Eva Serrano et d'Aurélie Villeneuve.

Deux enfants ont été présentés le 8 mai dernier au championnat de France de Thiais en haut niveau : Stéphanie Kermarrec, qui s'est classée 9e en catégorie jeunesse, et Enora Madec, 27e en catégorie avenir.

Le club a également été représenté à Lomme, le 16 juin, en finale nationale GNG avec Alexandra Le Roux, qui a obtenu la 15e place. Un grand bravo à ces gymnastes et à leur entraîneur, Malou Souloumiac.

ABERS

AMICALE CULTURELLE. Dans le cadre des festivités « Abers 96 », l'Amicale Culturelle a organisé une exposition de peintures et un concours de dessins. Thème la mer et les Abers. Nous remercions la municipalité, le CVL qui nous a donné l'hospitalité, les employés communaux, les exposants et les nombreux visiteurs qui ont apprécié la qualité des oeuvres présentées. Un livre a été offert à tous les participants. Concours de dessins : prix du public : Catherine Oulhen ; prix de l'Amicale : Marie-Louise Abarnou ; prix de la municipalité : Jean Le Menn. Pour sa participation au concours du patrimoine des côtes de France organisé par le « Chasse-Marée », Jacques Michel a obtenu un prix spécial pour son étude sur le Fort Cézon. Rendez-vous dans 4 ans pour Abers 2000 !!

BIM

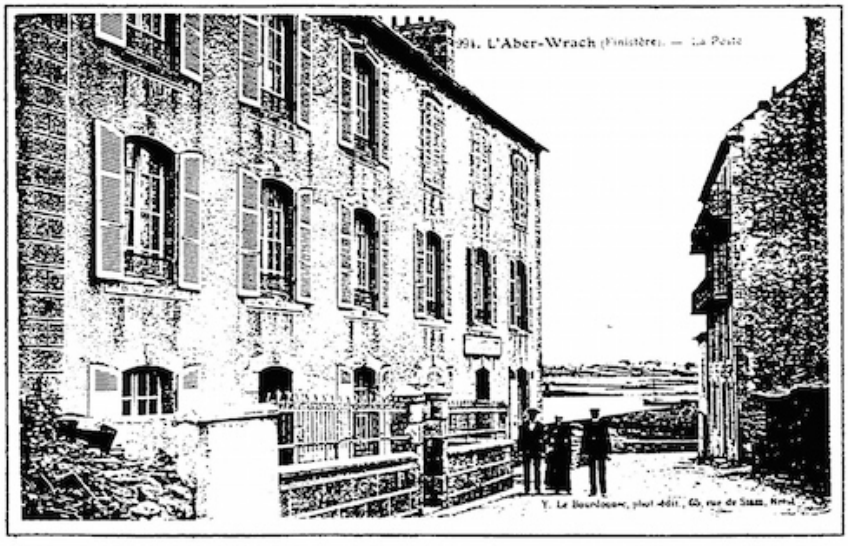
De la cale à la caserne
(vers 1945)

* * *



J'avais promis une suite sur les Cahiers 23 en hommage à nos grands Aînés. René me reprochait souvent d'avoir manqué à la promesse, il avait raison : c'était vrai ! Et voici que la semaine passée j'ai vraiment cru que "notre" platane de chez Glaizot allait être coupé. Notre platane est resté, merci, grand merci de l'avoir seulement élagué ! Pour lui, pour nous. J'ai frémi, non j'ai tremblé, j'ai fait un grand retour en arrière et j'ai décidé sur le champ, de parler encore un peu de notre l'Aber-Wrac'h. C'est l'hiver, en ces temps et c'est auprès de lui que nous nous attendons, tous filles et garçons du port pour prendre la montée vers l'école. Combien sommes nous ? . . . Nombreux ! Nous portons nos lourdes capes et faisons taper nos sabots, les filles en claques, les garçons fiers de leurs soques ou de leurs boutous. Les têtes bien couvertes, sur les conseils des grand-mères, bérets et cache-cols[1] pour les gars, fidèles kalabouzenn[2] pour nous les filles. Quels souvenirs ! quels rires malgré le froid.

Je demande pardon aux descendants des personnes sous-citées, je les ai connues telles que les a gardées ma mémoire d'enfant, avant tout je les aimais dans leurs différences. Pardon aussi pour ceux que j'ai oubliés.

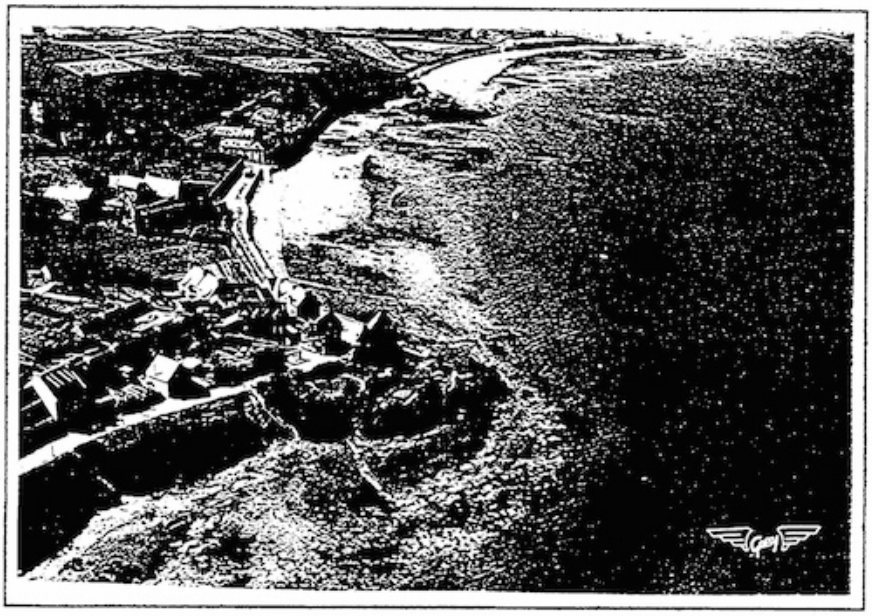


Je reprends le récit de 89. Souvenez vous j'ai quitté Albert et son harmonica près de la poste. Il est environ 18 heures. Nous les enfants nous sommes libérés de l'école, au fait, il y a-t-il eu classe aujourd'hui ? Nous

[1] Nous ne disions jamais cache-nez

[2] kalabouzenn : bonnet tricoté se nouant en écharpe

faisons demi-tour vers la Caserne. Au passage un respectueux bonsoir à M. et M^me^ Emmanuel Deshayes qui rentrent chez eux dans leur adorable maison du bord de l'eau[3]. A droite les deux maisons des belles-sœurs Le Roux, la première est à Marie qui a épousé l'oncle Ernest : belle prestance et belles moustaches ! la seconde à Jules, frère de Marie et époux de ma chère marraine Anna Petite-sœur. Je ne peux éviter de monter embrasser Nainaine très âgée dans son lit et aussi Edouard mon cousin handicapé profond, et qui vit avec sa maman la merveilleuse histoire d'amour que vivent seulement ceux qui doivent rester toujours petits et dont les seuls échanges de leurs cœurs aimants ne se lisent que dans leurs yeux. Albert m'attend, il m'a fait remarquer qu'au sémaphore aucune tempête n'est annoncée, R.A.S. au mât ajoute-t-il, demain il fera beau ! Albert est pressé, il est toujours pressé. Il claudique certes mais ses enjambées sont grandes et puis si l'harmonica joue une marche alors . . . Voici la Caserne. C'est l'avant-souper, on entend rire, s'activer, c'est la "ruche", c'est la vie ! Au haut des escaliers, à gauche, Albert passe fermer son échoppe de cordonnier, elle se trouve sous le vieux chêne, face à la mer, ici, le roi peut venir, certes, mais il ne sera jamais son cousin.



La Caserne, c'est une suite de petites maisons juxtaposées où chaque famille de douaniers, nombreux, possède sa maison et un bande de terre de 10 m : les potagers ; ils commencent aux garennes de l'Hôtel Bellevue. Et le petit chemin dit des Douaniers peut devenir à certaines heures une mini rue de Siam, si, si, mini mais réelle : qui ramène un choux, qui plante ou sarcle, qui regarde la hauteur des poireaux ! Je rêve : je pense à ces Gabelous, autrefois sur ce sentier de ronde, fidèles par deux, dans leurs grandes capes de drap !

La première maison de la Caserne est celle d'Albert. Il vit célibataire avec sa maman dite la Mère Michel, sa sœur Mimi Gaouyer et sa nièce Marie-Françoise. Madame Michel est soignée pour l'hypertension et nous sommes devenus, nous les enfants, ses petits infirmiers, si, si car nous nous faisons un devoir de toujours surveiller la sangsue posée près de son oreille.

[3] maison des enfants de M. de Gaudemont à présent

Mère Michel, Mère Michel elle est très grosse ce soir ! ! Si oui demain on la portera à Saïk[4] à Lannilis, - pharmacie Odeyé- où dans le grand bocal d'eau elle retrouvera ses copines pour vivre avec elles l'inévitable et dure réalité du jeûne. Marie- Françoise est mon amie, nous allons à l'école ensemble, fille unique toutes les deux nous nous entendons très bien, à part une fois, je me souviens pour sûr si je me souviens ! ; sa maman avait ses rations alimentaires chez M^elle^ Valentine Troadec au Bourg, chez nous, c'était chez "Caïffa" à Lannilis. Nous avions convenu de troquer un morceau de son sucre d'orge à la menthe-poivrée contre une part de mon bâton de "simili-chocolat", il y a eu tricherie, et en ce temps de guerre nous aussi nous avons fait la nôtre, nous pinçant, nous battant ! Je ne sais si tu t'en souviens Marie-Françoise ? mais moi encore aujourd'hui, je garde sur le palais le goût délicieux de la menthe du sucre d'orge vert !

Les enfants jouent et crient dans la venelle[5], il fait bon. M^me^ Landuré, Marie Bardic prépare son repas, c'est la deuxième maison. Puis vient celle de la famille Guéna. Je les connais bien. M^me^ Guéna, Marie Cléguer n'est-elle pas l'amie très chère de ma marraine. Elles sont toutes deux passionnées de mots croisés, elles se voient chaque jour. . . je leur dois ma passion du dictionnaire ! Il y a là la grand-mère Angélique, et Emile le Papa, courageux malgré une jambe raide, grand bourlingueur d'océans, figure connue, intrépide devant les éléments dans son petit canot, va-de-l'avant Père Emile ! Les enfants Annick[6] et Jean sont mes aînés, Yves est le petit dernier - avec Gisèle ma grande copine, nous rendons souvent visite à sa grand-mère voisine des Guéna, M^me^ Appriou dite Marie Paotic, elle est toujours vêtue de noir et porte coiffe du pays comme toutes les grand-mères d'ailleurs, sauf peut-être la Mère Michel qui, elle du sud, avait la coiffe "Penn- Sardin" . . . au fait. . . je n'en suis plus très sûre ? Marie Paotic est menue, petite, lorsqu'elle allume le feu, dans sa cheminée elle y entre totalement. D'elle je garde le souvenir de son sourire, elle a une dentition saine, parfaite si rare alors chez les Anciens.

M^me^ Duroze[7] êtes-vous là ? Je ne m'en souviens plus. Plus loin, M. Chalm[8] est présent. Il vit seul. Il suit un régime et l'on peut voir la petite balance sur le bord de sa fenêtre. Elisa (Mme Pellen) revient du jardin, décidée : la bêche sur l'épaule et le grand sac noir au bout de la pelle, comme un balancier il suit la cadence, un coup à gauche, un coup à droite. Elisa est très courageuse, elle élève ses deux filles , Yvonne[9] et la douce Marie de santé fragile. Au bout, dans la dernière maison M^me^ Le Vourch, dite Marie Allote est alitée. Nous la visitons souvent,

---

[4] Saïk préparateur à la pharmacie Odeyé (Caraës aujourd'hui)
[5] Nom donné à la ruelle devant la caserne
[6] Annick Guéna et son époux Jean ont leur maison au-dessus de la caserne
[7] La maison de Mme Duroze est occupée aujourd'hui par sa fille Yvonne, épouse de M. Cornic
[8] Celle de M. Chalm est à sa fille Titine Denmat
[9] Yvonne Pellen est propriétaire actuellement avec sa famille

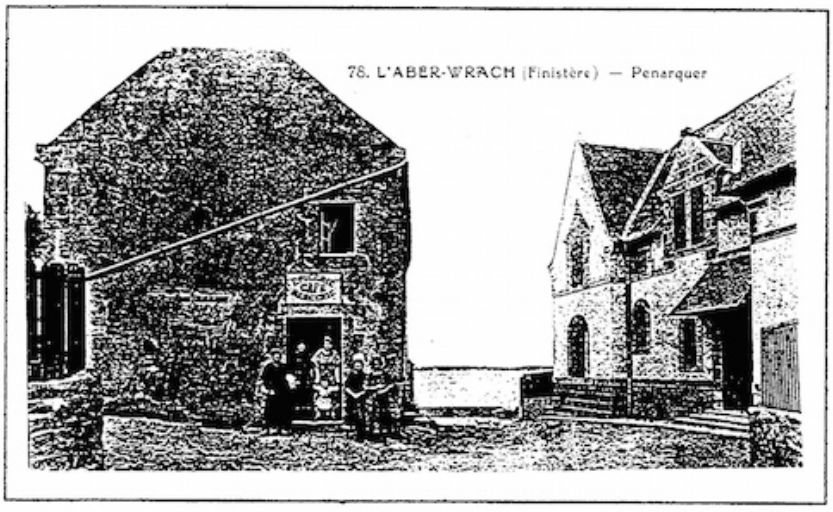
après l'école en délégation, car elle connaît tant d'histoires et elle sait si bien les raconter, avec conviction, avec énergie.

Le bruit des brouettes des lavandières qui rentrent du doué des Anges[10] se fait entendre, dans le ballenig-an-Dour[11]. Quelles nouvelles se seront apprises aujourd'hui, car si au lavoir on frotte, on rince, on bavarde aussi, on apprend ! les enfants accourent, le linge sent bon la Javel, le savon de Marseille et respire la propreté du pain de cristaux et du passage dans la lessiveuse léchée par les flammes sur la lande. Quelle vie cette venelle, quels partages, quelle communauté dans la joie comme dans la peine avec cette qualité à vivre l'instant présent, pleinement ; qualité que nous avons tendance à oublier aujourd'hui.



Je jette un œil sur le jardin de Kerbugalé[12] perpendiculaire à la venelle. Les jeunes salades de l'oncle Victor sont rangées au cordeau, au centimètre près. A droite les maison des enfants Perhirin. François et son épouse Marie, Léontine et son mari M. Lautram. Marie et Georges Menut les occupent aujourd'hui. Nous devons tous tant à Georges : il est la mémoire de notre l'Aberwrac'h, grand merci à toi Georges, tu nous fais nous accrocher au passé mais avec joie, bonheur en chantant " le long de la digue" ou en écoutant charmés ton saxophone : que nous savons être gais !

Un petit bonsoir aussi à Pierre Perhirin qui fait des bateaux dans son atelier et quand Pierre fait des bateaux il les fait très bien. Les copeaux volent, la varlope passe et repasse, ça sent bon le bois tavaillé, et le brai du "Stoup"[13] Pierre a épousé Lucie (veuve de l'Est je crois). Elle tient la petite épicerie[14] du coin. Elle est patiente Lucie avec les gamins que nous sommes et aussi avec les grandes personnes car bien des fois il est difficile de tout payer à la fois. Dans le jardin de Pen-ar-guer[15] la



[10] Le lavoir se dit "doué"
[11] Ballenig-en-Dour : chemin entre les propriétés Mignard et Morice
[12] Kerbugalé, maisons jumelles des Sœurs Menut, épouses des frères Le Roux près de l'hôtel des Anges
[13] Le Stoup était la bourre à calfater
[14] L'épicerie de Mme Perhirin a été détruite parce que frappée d'alignement
[15] Maison de la Famille Deshayes-Gaillard-Pochard

maison-phare, Mme Gaillard cueille ses derniers camélias.

Ce soir lorsque le vent sera tout à fait tombé nous nous retrouverons sur le lettoun[16] du talus devant chez marraine. La caserne en grande partie sera là. Les dames avec leur tricot, ou leur racommodage, les Aînés avec leurs souvenirs, l'on chantera, on apprendra de nouvelles comptines, Marraine pourra peut-être entonner les "roses blanches" !

Nous les enfants, nous irons gambader (sans garviquer ![17]) cueillir des fleurs, chasser les petits papillons rouges et noirs ; répéter peut-être nos tables de multiplication, et rêver au Petit Prince de St Exupéry, lu et relu les jours passés en classe. Quelle est la fin déjà ? Ah ! oui je sais : "Adieu dit le Renard ; Voici mon secret. Il est très simple, on ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux". Merci M. de St Exupéry, je le crois aussi. Deux bateaux attardés du Sud rentrent au port, moteurs fatigués. Nous sommes heureux, nous ne rêvons ni de voyages au bout du monde, ni de Concorde parce que nous n'en savons rien, pour encore ; nous, nous sommes de l'Aber-Wrac'h et cela nous suffit. " C'est le coin le plus beau disait mon Papa, avant la baie d'Along et Corfou - il connaisait Papa, il avait navigué ! et il n'était pas chauvin ! en fait pour être honnête je crois que le Commandant Bernicot l'avait dit avant lui. Qu'importe !!!

Le soleil descend sur le fort Cézon, demain il fera beau, Albert l'a dit et le ciel sera plein d'étoiles cette nuit !

Je t'aime mon ABER passionnément et j'aime tous les "Tiens".

Paulette LE VERGE - LE ROUX

Janvier 1995



[16] L'herbe, le gazon
[17] Etre dissipé

Ecole N.D. des Anges 1948-1949

Classe de Mademoiselle Brouard dite Mlle LOUISE



1er rang (assises) : Michèle LE DEUN, Anne-Marie BESCOND, Renée QUÉRÉ, Marguerite KERSEBET, Marie-Joséphe PRONOST, Marie L'HOSTIS.

2ème rang : Annie ROUDAUT, Jeannette GUÉGANTON, Yvonne LE GOFF, Lisette GUIZIOU, Yvette QUINTIN.

3ème rang : Michèle LE GOFF, Annick LÉON, Paulette NÉDÉLEC, Renée ROUSIC, Simone ACH, Danielle SALLIC, Marie-Françoise LE GOFF.

Réflexions sur la gestion des milieux naturels

Par Patrick Grandmontagne, employé par la Commune de Landéda (Finistère), garde du site des dunes de Sainte Marguerite.



Zone humide (marais de Toul An Dour) sur le site du Conservatoire à Landéda (Finistère)

La gestion des milieux naturels peut être définie, en premier lieu comme "l'administration de paysages envisagés quant à leurs beautés et considérés indépendamment des transformations opérées par l'homme". La lecture du dictionnaire nous révèle encore au mot nature : "le monde physique et ses lois, l'ensemble des caractères propres à un être, à une chose, qui définissent son appartenance à une catégorie, à un genre déterminé".

La gestion d'un espace naturel devrait conjuguer divers objectifs: la conservation des paysages, des biotopes et des biocénoses en tenant compte aussi de la "nature humaine" et de l'ensemble des caractères innés, fondamentaux (physiques et moraux) propres à l'être humain.

Nous sommes habitués à voir la nature maîtrisée. A l'opposé des sociétés chamaniques*, nous nous éloignons, nous nous coupons de notre environnement. L'illustration en est donnée par les menaces de disparition de toutes les peuplades de cueilleurs et de chasseurs sur l'ensemble du globe.

Notre façon de vivre crée ainsi de graves atteintes à l'équilibre des biocénoses. Les milieux naturels sont souvent des refuges, des sanctuaires où subsistent des espèces animales et végétales en voie de disparaître au sein d'un département, d'une région, d'un pays.

De ce fait, il s'avère indispensable de gérer, de mettre en place des mesures de protection et d'oeuvrer pour maintenir la présence d'espèces menacées par l'activité humaine (disparition des biotopes, arrêt d'activités traditionnelles, incohérence de certaines directives, comportements individuels et collectifs niant les répercussions de choix politiques et industriels sur l'environnement).

Nous avons tous de bonnes raisons de nous sentir coupables. Nous participons tous à cette lente agonie de notre cadre de vie. L'erreur à mon avis serait que nous mettions la nature, ce qui en reste, sous cloche. Nous y avons notre place à condition de se départir de la logique du consommateur, "une cueillette aveugle enrichit le père mais appauvrit le fils".

Etre dedans, savoir observer...

Etre dedans, savoir observer, chercher à comprendre, savoir ce qui se passait avant, imaginer ce que sera demain, chercher les écrits, respecter l'environnement et le public, telle devrait être la démarche globale de la protection et de la gestion d'un milieu naturel. Cette dernière peut ainsi se traduire par une succession d'étapes logiques : observation - réflexion - décision - application - suivi

L'acquisition n'est qu'une phase initiale d'un projet. Des objectifs généraux de conservation et de gestion de l'espace naturel sont fixés en préalable. Une période d'observation du milieu, de documentation paraît cependant indispensable avant d'entamer la phase de réflexion, qui elle-même débouche sur la décision. Guidé par un intérêt naturaliste, une approche sensitive et de bonnes connaissances, on peut prétendre pouvoir atteindre le chapitre "propositions de gestion". La prudence, savoir reconnaître son manque de connaissances et demander l'aide de spécialistes, le respect de la vie, du milieu sont de précieux alliés à ce stade.

* *Sociétés caractérisées par le culte de la Nature.*

Arrivé à cette étape de la décision, lorsque le projet est soumis à un ensemble de partenaires (impliqués de près ou de loin dans le devenir du site), peuvent apparaître des divergences qui méritent d'être débattues afin de maintenir ou de modifier certaines orientations sans pour autant oublier les objectifs de conservation. Ces derniers peuvent être très fortement contrariés pour des raisons budgétaires.
Mise à part la première phase qu'est l'acquisition, bon nombre de gardes sont chargés ou participent à l'observation et à la réflexion. Ils peuvent émettre des propositions de gestion. La décision est rarement de leur ressort car, au même titre que l'acquisition, la décision de la gestion peut être guidée par des objectifs qui peuvent s'écarter de la seule raison naturaliste.

Il ne faut pas se limiter à la consultation de brochures, documents, thèses, etc. (dont l'utilité est néanmoins incontestable). Il est nécessaire de parvenir à une connaissance personnelle et approfondie du milieu à gérer : cela ne s'acquiert que par des observations répétées du site, de caractère naturaliste comme l'identification de la faune et de la flore. Cela nécessite un désir constant d'élargir ses connaissances dans ce domaine avec recherche de documentation et consultation de spécialistes, biologistes, scientifiques dans divers domaines ...

Connaître la dynamique du milieu permet d'anticiper et d'éviter certaines erreurs. Une bonne compréhension de l'écocomplexe est indispensable (prévision de déplacements de la faune, apparition de végétaux dans la zone protégée et inversement, etc.).

Les visites guidées également permettent souvent de recueillir des informations : connaissances naturalistes, passé du site (activités traditionnelles, dynamique du milieu, coutumes) mais aussi impact psychologique de la gestion sur le public (travaux - règlements). L'animation peut ainsi servir de "moteur" par la recherche d'informations permettant de dynamiser les visites, d'en modifier le contenu d'une année sur l'autre.

La connaissance

Il est difficile de tout savoir, d'être spécialiste dans toutes les matières. Je ne cherche pas à tout maîtriser et reconnais mon incompétence dans certaines disciplines. Je peux fournir, par exemple, des informations en ornithologie mais il ne me viendrait pas à l'esprit de réaliser un inventaire. Cependant, à partir de diverses observations effectuées, je chercherais à conserver la fréquentation de l'avifaune sur le site. Afin d'assurer la pérennité de certaines espèces sur la zone protégée, je fixerais des périodes de fauche et proposerais des aménagements, après avoir pris éventuellement l'avis de plusieurs spécialistes. En botanique, bien que revendiquant quelques compétences, j'adopte la même logique.
Je suis persuadé qu'une approche sensitive de la nature peut dans une certaine mesure pallier à un manque de savoir.Le respect de la vie doit être une ligne de conduite permanente !

Intégrer le public

Pour qu'une gestion soit réussie il convient de ne pas nier la présence du public. Il faut être clair et savoir faire passer un message, expliquer, pour que la réglementation soit respectée sereinement et non vécue comme une lourde contrainte.
La réglementation n'est pas mise en place dans le but de nuire au public mais pour garantir une politique de protection.
Pour conclure, protéger c'est "préserver, garantir l'existence, mettre à l'abri...", sachons observer, connaître suffisamment et faire connaître ce que nous voulons protéger pour vraiment réaliser nos objectifs .



LANDEDA SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Révolution de 1789 avait fait de la commune une division administrative ayant à sa tête un conseil et un maire élus.

Napoléon supprima les libertés communales et les préfets nommèrent les maires et les assemblées locales.

Après lui, sous Louis XVIII et Charles X, on rétablit les élections pour désigner les conseillers municipaux, cependant le droit de vote ne fut pas étendu à tous les citoyens mais réservé à ceux qui étaient les plus imposés, donc les plus riches.



CHARLES X.

A la fin du règne de Charles X, le conseil municipal de Landéda comprend 12 conseillers. Le Maire, Charles Edouard Marie Le Bihannic de Troménec avait succédé à son père décédé et avait été installé le 21 Septembre 1828, par Charles Gaspard Audren de Kerdrel, maire de Lannilis, en vertu de la délégation du sous-préfet de Brest du 6 Septembre, en présence d'E. de Poulpiquet, maire de Plouguerneau. Il avait prêté le serment suivant: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume". Reconnu maire, il fut salué aux cris répétés de "Vive le Roi".

Le conseil est alors constitué par :
-Le Bihannic De Troménec : maire,
-René Marie Cabon : adjoint,
-Yves Laot, Jean Le Gendre, François Le Duff, Joseph Le Pors, Yves Marec, Jean Ach, Jean Marie Léost, Jean Le Vourch, Servais Tinévez, Olivier Laot, conseillers.



Le 6 Juin 1829, afin de remplacer Servais Tinévez décédé et Olivier Laot démissionnaire, le maire propose au préfet les noms de Joseph Cadour de Kerséné, Jean-Marie Bihannic de Brouënnou, Hervé Larsonneur de Rosvenny et de Jean Marie Fourne de Lohodan.

Le 12 Juillet sont installés Jean-Marie Bihannic et Joseph Cadour dont les noms ont été retenus par le préfet.

C'est ce conseil ainsi remanié qui se trouve en place en 1830 lors de l'avènement de Louis Philippe 1er.

En vertu de la loi du 31 Août 1830, le conseil municipal réuni le 26 septembre par le maire est invité à prêter le serment ainsi conçu: "je jure fidélité au roi des Français, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume".

Tandis que les Bourbons avaient été les rois de la noblesse, Louis Philippe le roi citoyen, fut le roi de la bourgeoisie.

Monsieur le Maire "ayant déjà par cause d'absence envoyé son serment par écrit à Monsieur le sous-préfet de Brest s'est dispensé de le prêter à nouveau et a reçu le serment de monsieur l'adjoint et des conseillers présents (Yves Laot était absent). Monsieur le Maire a bien expliqué que le serment avait été prêté au nouveau roi des Français et à la nouvelle charte constitutionnelle. Monsieur Martin, garde-champêtre a également prêté le même serment. Le lendemain, Yves Laot, absent à cause des affaires de famille nous a dit qu'il donnait son serment comme suit : Je jure fidélité à sa majesté Louis-Philippe 1er, roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.".

Le maire avait-il bien prêté serment ? Il ne semble pas, car il était légitimiste et favorable aux Bourbons .

La sous-préfecture de Brest prend l'arrêté suivant le 22 septembre:

-article 1er : Le sieur de Troménec ,maire de la commune de Landéda est suspendu de ses fonctions et remplacé provisoirement par le sieur Cabon,

-article 2 : Une expédition sera adressée à monsieur le ministre de l'intérieur

Ce dernier, Guizot, confirme cette nomination le 26 Octobre.

La loi sur l'organisation municipale du 21 Mars 1831 ne fournit pas une base démocratique au nouveau régime. C'est le privilège de l'argent qui donne le droit de voter et la base du système est la contribution directe comprenant la contribution foncière, l'impôt sur les portes et fenêtres, la contribution personnelle et mobilière, la patente.

Le corps électoral comprend le dixième de la population parmi les plus imposés de la commune jusqu'à 1000 habitants, avec augmentation de 4% de 1000 à 5000, 3 % jusqu'à 15000 et 2% au-delà. On y ajoute aussi certains officiers retraités et quelques fonctionnaires.

A Landéda, le nombre de conseillers passa de 12 à 16 en 1834. Ils étaient élus pour 6 ans, rééligibles, et renouvelables par moitié tous les 3 ans. Le maire et son adjoint n'étaient pas élus par le conseil municipal, mais nommés par le préfet, au nom du roi, comme dans toutes les communes de moins de 3000 habitants.

Sur proposition par le maire de Jean Colin, François Le Duff, Jean Ach comme adjoint, le préfet, le 2 décembre, désigne Jean Colin (cultivateur) qui est installé le 19 décembre aux cris "100 fois répétés de Vive le Roi, vive Louis-Philippe 1er".

ELECTIONS MUNICIPALES de 1831

Vu le procès verbal des élections du 21 Novembre et 17 décembre.1831, le maire procède à l'installation des conseillers municipaux le 15 Janvier.1832:

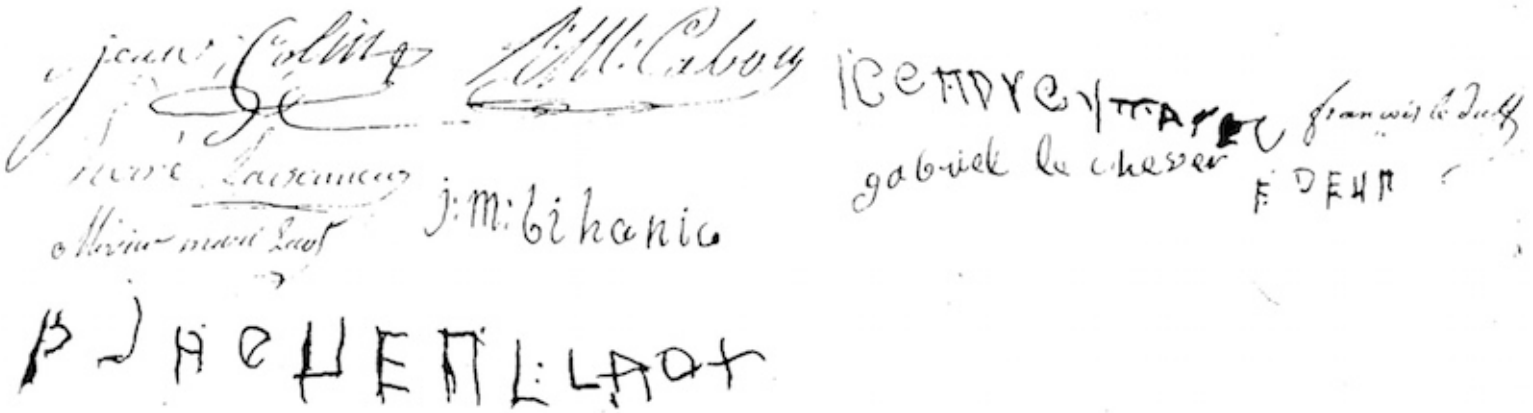
1. COLIN Jean	40 voix	né le 28 Juin 1767
2. CABON Jean Marie	39 voix	né le 6 Juillet 1779
3. LEGENDRE Jean	37 voix	né le 27 Juin 1779
4. MAREC Yves	33 voix	né le 27 avril 1771
5. DUFF François	33 voix	né le 16 mai 1799
6. LARSONNEUR Hervé	30 voix	né le 6 novembre 1787
7. BIHANNIC Jean Marie	27 voix	né le 4 août 1787
8. CHEVER Gabriel	22 voix	né le 8 mars 1796

seconde séance : 17 décembre 1831

9. DEUN François Marie	12 voix	né le 9 janvier 1784
10. LAOT Olivier Marie	11 voix	né le 30 janvier 1791
11. JAOUEN Paul	10 voix	né le 1er avril 1776
12. LAOT Laurent	10 voix	né le 2 octobre 1780

Le nombre des suffrages obtenus illustre bien l'existence d'un système électoral basé sur le privilège de l'argent.

Et le 26 Février sont installés René Marie CABON (maire) et LE GENDRE Jean de Mesglas (adjoint-maire)



Jean Marie Bihannic présentera sa démission le 7 février 1834 "ne pouvant paraître à l'assemblée à l'heure indiquée comme étant seul à exploiter mon ménage".

ELECTIONS DE 1834

Le conseil municipal dont l'effectif est porté à 16 comprend: René Marie CABON, Jean LE GENDRE, Hervé LARSONNEUR, François LE DUFF, Olivier Marie LAOT, Laurent LAOT, Jean COLIN, Yves Marie LE GOFF, Paul JAOUEN, Jean ACH, Guillaume HAMON, François Marie LE DEUN, Yves MAREC, Laurent MAREC, Gabriel CHEVER, Antoine KERMAIDIC.

René Marie CABON et Jean LE GENDRE sont confirmés dans leurs fonctions

ELECTIONS DE 1837

A l'issue des élections du 25 Juin 1837, les conseillers se réunirent sous la présidence d'Hervé LARSONNEUR, premier des anciens conseillers afin de procéder à l'installation officielle du nouveau conseil. Assistent à cette réunion : Hervé LARSONNEUR, Jean ACH, Yves Marie LE GOFF, Antoine KERMAIDIC, Yves MAREC, Laurent MAREC, Guillaume HAMON appartenant à la première série, et René Marie CABON, François LE DUFF, Olivier Marie LAOT, Olivier TINEVEZ, Laurent LAOT, Joseph CADOUR, Gabriel CHEVER, François GUIZIOU ainsi que François LE DEUN en remplacement de Jean COLIN de la première série, décédé le 28 Juillet 1835.

Après avoir donné lecture de la formule du serment prescrit par la loi du 31 août 1830, Hervé LARSONNEUR appela les nouveaux élus et les invita à prêter ce serment, à la suite de quoi, il les déclara installés comme membres du Conseil municipal.

Ce n'est que le 18 Octobre, que par arrêté du préfet en date du 24 septembre, sont nommés le maire: René Marie CABON et son adjoint Jean ACH. Peu après ce dernier se voit chargé par le maire des fonctions de l'état-civil, de l'entretien des chemins vicinaux, de la police et toutes affaires en l'absence du Maire.

5 conseillers déclarent ne savoir ni lire, ni écrire, ni parler le français et qui, pourtant ,apposent leur signature maladroite dessinée à l'aide de bâtons.

Tableau des Conseillers municipaux dressé suivant l'ordre
des suffrages obtenus en la Commune de Landéda en 1837.

Numéro d'ordre	Noms et prénoms usuels	Numéro d'ordre dans la liste générale	Nombre des suffrages	Lieu et date de naissance
1	Cabon, Pierre Marie, fils aîné	53	53 suffrages.	né le 6 juillet 1799.
2	Parcheminou, Jean, fils	40	idem	né le 6 novembre 1784.
3	Arz, Jean, fils	38	idem	né le 25 juillet 1801.
4	Le Bail, Jean, fils	32	idem	né le 16 mai 1799.
5	Abalain, Olivier Marie, idem	30	idem	né le 30 janvier 1791.
6	Lucas, Olivier, idem	30	idem	né le 15 juin 1809.
7	Le Saux, Laurent, idem	29	idem	né le 29 octobre 1780.
8	Cadoret, Joseph, fils aîné	29	idem	né le 4 septembre 1795.
9	Cozan, Gabriel, idem	28	idem	né le 6 mars 1796.
10	Guichon, Jean, idem	28	idem	né le 14 janvier 1804.
11	Le Goff, Yves Marie, idem	27	idem	né le 9 février 1804.
12	Lozach, Yves, idem	21	idem	né le 24 avril 1791.
13	Le Dreau, Jean, idem	21	idem	né le 9 janvier 1784.
14	Kermoal, Antoine, fils	20	idem	né le 29 mars 1799.
15	Jacq, Guillaume, idem	18	idem	né le 28 décembre 1783.
16	Allanic, Laurent, idem	16	idem	né le 21 mai 1793.

Fait et arrêté en Mairie à Landéda, le premier jour du mois d'août [illegible]

1 : Abbé Cabon, Pierre Marie, Recteur de Landéda
2 : Parcheminou, Jean, fils aîné
3 : Arz, Jean, fils
4 : Le Bail, Jean, fils
5 : Abalain, Olivier Marie, idem
6 : Lucas, Olivier, idem
7 : Le Saux, Laurent, idem
8 : Cadoret, Joseph, fils aîné
9 : Cozan, Gabriel, idem
10 : Guichon, Jean, idem
11 : Le Goff, Yves Marie, idem
12 : Lozach, Yves, idem
13 : Le Dreau, Jean, idem
14 : Kermoal, Antoine, fils
15 : Jacq, Guillaume, idem
16 : Allanic, Laurent, idem

CHAMOR, Adjoint du Maire (illegible)

ELECTIONS DE 1840

A la suite du renouvellement du 23 Juillet 1840, on retrouve la deuxième série des conseillers élus en 1837, à savoir :

René Marie CABON, François LE DUFF, Olivier Marie LAOT, Olivier TINEVEZ, Laurent LAOT, Joseph CADOUR, Gabriel CHEVER, François GUIZIOU, auxquels s'ajoutent les nouveaux : Jean Marie GUILLERMOU, Hervé LARSONNEUR, Jean LAOT, Guillaume HAMON, Jean LE GENDRE, Laurent MAREC, Jean ACH, Yves MAREC.

Par son arrêté du 23 Octobre, le préfet nomma Jean Marie Pélagie GUILLERMOU, maire et Jean ACH, adjoint.

A l'occasion de la prestation de serment, les cris de "Vive Le Roi" saluèrent l'installation du nouveau conseil.

ELECTIONS DE 1843

Nouveau conseil après les élections du 27 Août. On y retrouve les nouveaux élus de 1840 auxquels s'ajoutent : René Marie CABON, François GUIZIOU, François LE DUFF, Olivier Marie LAOT, Laurent LAOT, Gabriel CHEVER , Jean Marie de COATAUDON (propriétaire à Belle Vue), Charles de TROMENEC.

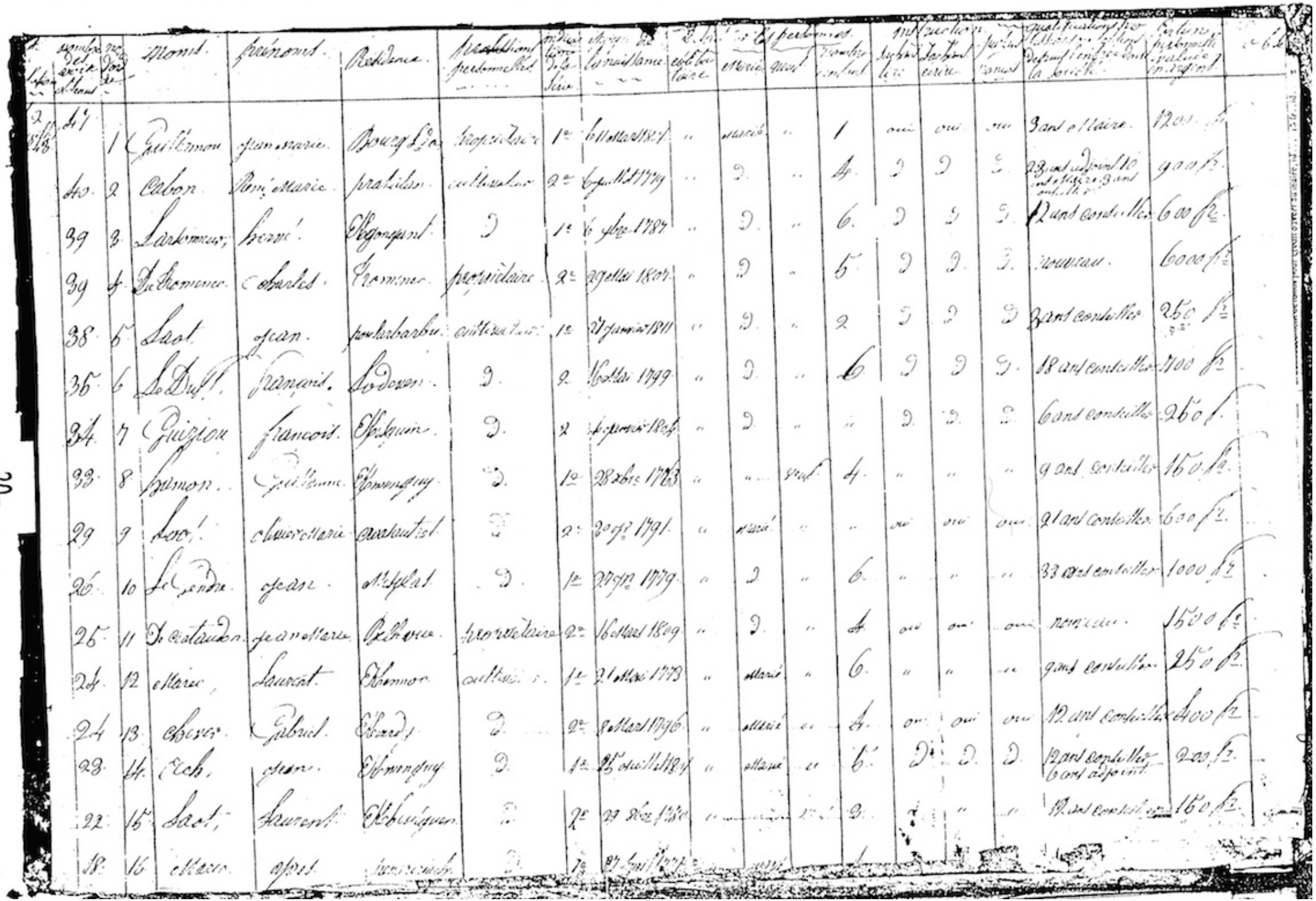
A eux 16, ils totalisent 60 enfants , 2 sont veufs et ils déclarent tous savoir lire, écrire et parler français.

Par arrêté du 18 Février 1844, nomination du maire: Jean Marie GUILLERMOU et de son adjoint : Jean ACH.

ELECTIONS de 1846

13 Septembre 1846. Le conseil comprend les nouveaux élus de 1843 et Jean LAOT, Jean ACH, Jean LE GENDRE, Jean François LE GOFF, Jean Marie GUILLERMOU, Hervé LARSONNEUR, Yves HAMON, Yves COLIN.

Jean Marie GUILLERMOU et Jean ACH sont reconduits dans leurs fonctions aux cris répétés de "Vive Le Roi". Jean Marie de COATAUDON et Charles de TROMENEC ne semblent pas souvent présents aux réunions du conseil. Ils sont également absents, quand le 5 Mars 1848, après le renversement de Louis Philippe et la proclamation de la République, les 14 autres conseillers présents à la séance extraordinaire accueillent avec enthousiasme le nouveau régime aux cris répétés de "Vive la République"!.



Numéro d'ordre	Noms	Prénoms	Résidence	Professions	Section de vote	Date de naissance	Domicile politique	Marié ou célibataire	Nombre d'enfants	Inscrit sur la liste	Exerce ses droits	Jouit de ses droits	Qualité en vertu de laquelle il a été inscrit sur la liste du département	Valeur locative ou imposition
2	41	1	Guillemon	Jean-Marie	Bourg	Bourg 1er	1er	6 Mars 1787	"	marié	"	1	oui	oui	oui	3 ans Maire	1200 f.
	40	2	Cabon	Pierre-Marie	Propriétaire	Cultivateur	2e	6 Juillet 1779	"	id.	"	4	id.	id.	id.	23 ans adjoint 10 ans Maire 3 ans conseiller	900 f.
	39	3	Larbonneau	Hervé	Bourg	id.	1er	6 Juin 1784	"	id.	"	6	id.	id.	id.	12 ans conseiller	600 f.
	39	4	De Bonnaire	Charles	Bonnaire	Propriétaire	2e	29 Juillet 1804	"	id.	"	5	id.	id.	id.	nouveau	6000 f.
	38	5	Saot	Jean	Pontbarbaru	Cultivateur	1er	27 Janvier 1811	"	id.	"	2	id.	id.	id.	3 ans conseiller	250 f.
	36	6	Le Duff	François	Lodeven	id.	2	16 Mars 1799	"	id.	"	6	id.	id.	id.	18 ans conseiller	1700 f.
	34	7	Guizion	François	Pontquinn	id.	2	4 Janvier 1806	"	id.	"	"	id.	id.	id.	6 ans conseiller	260 f.
	33	8	Jamon	Guillaume	Pommeguy	id.	1er	28 Xbre 1763	"	"	marié	4	"	"	"	9 ans conseiller	160 f.
	29	9	Roc'h	Claude-Marie	Quimperlé	id.	2e	30 Juin 1791	"	marié	"	"	oui	oui	oui	21 ans conseiller	600 f.
	26	10	Le Gendre	Jean	St Yvi	id.	1er	27 Juin 1779	"	id.	"	6	"	"	"	33 ans conseiller	1000 f.
	25	11	De Calan	Jean-Marie	Pont-Aven	Propriétaire	2e	16 Mars 1809	"	id.	"	4	oui	oui	oui	nouveau	1500 f.
	24	12	Marec	Laurent	Pommeguy	Cultivateur	1er	21 Mars 1773	"	marié	"	6	"	"	"	9 ans conseiller	250 f.
	24	13	Bosser	Gabriel	Edouard	id.	2e	9 Mars 1796	"	marié	"	4	oui	oui	oui	12 ans conseiller	400 f.
	23	14	Roch	Jean	Pommeguy	id.	1er	25 Juillet 1784	"	marié	"	6	id.	id.	id.	12 ans conseiller 6 ans adjoint	900 f.
	22	15	Saot	Laurent	Pontbarbaru	id.	2e	29 Xbre 1780	"	marié	"	3	"	"	"	12 ans conseiller	160 f.
	18	16	Marec	Yves	Pont-Aven	Propriétaire	1er	27 Juin 1777	"	marié	"	4					

CONSEIL MUNICIPAL.

TABLEAU RECAPITULATIF

	1831	1834	1837	1840	1843	1846	Répartiteurs
René Marie Cabon	maire	maire	maire	CM	CM	CM	1843.46.47
François Le Duff	CM	CM	CM	CM	CM	CM	1836
Olivier Maire Laot	CM	CM	CM	CM	CM	CM	1841.46.47.
Laurent Laot	CM	CM	CM	CM	CM	CM	1836.37
Gabriel Chever	CM	CM	CM	CM	CM	CM	1835.40
Hervé Larsonneur	CM	CM	CM	CM	CM	CM	1832.40.43.44.46
Jean Legendre	adjt	adjt		CM	CM	CM	1832.41
Yves Marec	CM	CM	CM	CM	CM		1844.46
Jean Marie Bihannic	CM						1841
François Marie Le Deun	CM	CM	CM				
Paul Jaouen	CM	CM					1832
Jean Colin	CM	CM					1833
Yves Marie Le Goff		CM	CM				1840
Jean ACH		CM	adjt	adjt	adjt	adjt	1831.37
Guillaume Hamon		CM	CM	CM	CM		
Laurent Marec		CM	CM	CM	CM		1835
Antoine Kermaidic		CM	CM				1834
Olivier Tinevez			CM	CM			
Joseph Cadour			CM	CM			
François Guiziou			CM	CM	CM	CM	1838.42
J.M.P. Guillermou				maire	maire	maire	1839
Jean Laot				CM	CM	CM	1840.42.45.47.
Jean Marie de Coataudon					CM	CM	
Charles de Troménec					CM	CM	1844
Jean François Le Goff						CM	
Yves Hamon						CM	
Yves Colin						CM	1846

Répartiteurs : chargés de la répartition des impôts.

J.Michel